



**Commission économique pour l'Afrique  
Bureau sous-régional en Afrique centrale**

**Comité intergouvernemental d'experts**  
Trente-quatrième réunion  
N'Djamena, 18-21 septembre 2018

**Thème : Financement de l'industrialisation en Afrique centrale**



## **I. Introduction**

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale a organisé, en collaboration avec le Ministère de l'économie et de la planification du développement de la République du Tchad, la trente-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale, à N'Djamena, du 18 au 21 septembre 2018. La réunion portait sur le thème suivant : « Le financement de l'industrialisation en Afrique centrale ».

2. L'objectif principal de la réunion du CIE était d'examiner les progrès socioéconomiques accomplis par les pays de la sous-région et l'intensification de la mobilisation des ressources financières pour soutenir l'industrialisation et accélérer la transformation économique en Afrique centrale.

3. La réunion visait également à faire le bilan de l'état de mise en œuvre des initiatives sous-régionales, continentales et internationales, et à examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2017.

## **II. Participation**

4. Environ 150 experts ont pris part à la réunion du CIE. Outre la République du Tchad, pays hôte, les États membres de la CEA suivants étaient représentés : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe.

5. Les délégués des organisations suivantes ont également pris part à la réunion : Agence française de développement (AFD), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), Banque mondiale, Commission économique du bétail de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Institut sous-régional de statistiques et d'économie appliquée (ISSEA), Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union internationale des télécommunications (UIT).

6. Des experts et modérateurs de divers horizons sont venus enrichir les débats de leurs connaissances et expériences.

7. La CEA a assuré le secrétariat de la réunion.

## **III. Cérémonie d'ouverture**

8. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M Hissein Tahir Souguimi, Secrétaire d'État représentant le Ministre tchadien de l'économie et de la planification du développement. À l'ouverture des travaux, trois allocutions ont été prononcées respectivement par M António Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, par M. Isaac Tamba, Président du Bureau sortant du CIE, et par le Secrétaire d'État.

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Pedro a rappelé que le financement de l'industrialisation représentait l'une des problématiques fondamentales pour la mise en œuvre de l'industrialisation en Afrique centrale. Il a indiqué que l'obtention de financements pour l'industrialisation nécessitait des efforts et interventions aux niveaux macro et micro-économiques et que cela permettrait de faire face aux goulots d'étranglement juridiques et réglementaires, aux échecs politiques et aux autres dysfonctionnements du marché. Selon lui, ces derniers entravaient les investissements nationaux et étrangers et réduisaient par la même occasion la compétitivité de la sous-région. Il a poursuivi en soulignant que l'Afrique centrale présentait de nombreuses opportunités d'industrialisation grâce à des sources innovantes de financement au rang desquelles figuraient, entre autres, la mise en place de fonds de garantie bien ciblés pour les PME et les bons de la diaspora. Avant de terminer son propos, le Directeur a exhorté les experts des pays de la sous-région à échanger leurs expériences et à partager les bonnes pratiques afin d'aboutir à des recommandations pertinentes et à des solutions pragmatiques, innovantes et réalistes pour le financement de l'industrialisation en Afrique centrale.

10. Dans son allocution liminaire, le Président sortant de la trente-troisième réunion du CIE, M. Isaac Tamba, a passé en revue les activités que le Bureau avait menées durant son mandat, notamment la réunion de janvier 2018 sur l'opérationnalisation du Consensus de Douala et une série d'ateliers de renforcement des capacités. M. Tamba a souligné l'importance de la thématique du financement de l'industrialisation et, faisant remarquer que la politique d'industrialisation en Afrique centrale s'appuyait sur les ressources naturelles du continent, il a ajouté qu'il serait nécessaire de bâtir un écosystème offrant des avantages comparatifs susceptibles de faciliter le développement des avantages compétitifs. Pour lui, la remontée des cours du pétrole ajoutée à l'appréciation du taux de change du dollar, à la mobilisation des ressources de la diaspora ainsi qu'au développement des marchés financiers régionaux, étaient de nature à constituer une épargne qui pourrait servir à financer les politiques industrielles. Il a terminé son propos en formulant ses vœux de plein succès au Président du nouveau Bureau du Comité intergouvernemental d'experts.

11. Dans son intervention, M. Hissein Tahir Souguimi, Secrétaire d'État à l'économie et à la planification du développement de la République du Tchad, a souhaité la bienvenue à tous les experts avant de remercier le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale d'avoir choisi son pays pour organiser la réunion du CIE. Il a également adressé ses remerciements au Bureau sortant du CIE, présidé par le Cameroun, qui avait contribué à l'adoption du Consensus de Douala. Le Secrétaire d'État a poursuivi son propos en indiquant que l'industrialisation était indispensable pour une croissance forte, soutenue et inclusive, susceptible de rendre les économies des pays de la sous-région plus résilientes aux chocs externes. Toutefois, il n'a pas manqué de préciser que les programmes d'ajustement budgétaire mis en place suite aux difficultés économiques et financières expérimentées par les pays de la sous-région laissaient peu de place à la promotion des efforts d'industrialisation, justifiant ainsi la pertinence du thème de la trente-quatrième réunion du CIE. La réunion du CIE avait d'ailleurs pour objectif d'examiner les moyens d'intensifier la mobilisation des ressources financières destinées à soutenir l'industrialisation en Afrique centrale. En conclusion, M. Souguimi a déclaré ouverte la trente-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale et a formulé ses vœux de plein succès aux participants.

12. Les allocutions sont jointes au présent rapport.

#### IV. Élection du Bureau

13. Les participants ont élu le Bureau ci-après :

Président :	République du Tchad
Vice-président :	République de Guinée équatoriale
Rapporteur :	République démocratique du Congo

#### V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

14. La réunion a adopté l'ordre du jour et arrêté son programme de travail.

#### VI. Déroulement des travaux

15. Les travaux se sont déroulés en séances plénières et en séances parallèles. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet d'exposés suivis de débats.

##### a) Présentation du document de travail « Financement de l'industrialisation en Afrique centrale »

16. Le document de travail du CIE a été présenté par le Pr. Issouf Soumaré, de l'Université de Laval (Canada).

17. L'orateur a établi le lien entre le thème de l'actuelle réunion du CIE et celui de la précédente. Il a d'abord rappelé que la trente-troisième réunion du CIE, tenue à Douala du 26 au 29 septembre 2017 sur le thème : « *Made in Central Africa* : du cercle vicieux au cercle vertueux », avait abouti à l'adoption du document phare dénommé « Consensus de Douala ». Ce document porte sur l'ensemble des chantiers et plans d'action à mettre en œuvre pour amorcer véritablement l'industrialisation des pays de l'Afrique centrale. L'enjeu du financement de cette industrialisation fait partie des points importants du Consensus de Douala, d'où le thème retenu pour la réunion du CIE en 2018, à savoir « Financement de l'industrialisation en Afrique centrale ». L'orateur a ensuite fait le point sur les points forts et les points faibles du secteur financier et des sources traditionnelles de financement du développement dans la sous-région, et a présenté des sources alternatives de financement ayant déjà produit des résultats ailleurs et dont la sous-région pourrait tirer parti pour financer son industrialisation. S'agissant des points faibles, le Pr. Soumaré a souligné que, malgré une relative pluralité d'acteurs, le secteur financier restait peu développé par rapport aux meilleures pratiques observées ailleurs dans le monde. Sous sa configuration actuelle, sa contribution à la production industrielle était limitée et son impact sur la croissance économique et sur le développement humain des pays négligeable. Le secteur collectait peu de dépôts et ces derniers n'étaient que partiellement transformés en crédits pour financer l'activité économique. À cet égard, les entreprises n'avaient qu'un accès très limité à ces crédits.

18. Parlant des sources de financement innovant, il a mentionné, entre autres, les fonds d'investissement privés, les fonds souverains, les partenariats publics privés (PPP), la titrisation des envois de fonds de la diaspora, les marchés de matières premières, les assurances indicielles, les caisses de dépôts et de placement, les euro-obligations, le financement participatif, l'argent mobile (*mobile money*) et la finance islamique.

19. À la fin de son exposé, M. Soumaré a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer le financement de l'industrialisation en Afrique centrale. Ces dernières ont ensuite fait l'objet de débats.

**b) Panel de haut niveau et discussions sur le financement de l'industrialisation en Afrique centrale**

20. La présentation du document de travail a été suivie de débat au sein d'un panel de haut niveau animé par M<sup>me</sup> Marie Roger Biloa, Directrice du magazine Africa International et Présidente de MRB Productions. Les panélistes étaient M<sup>me</sup> Fatima Acyl, Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC, M. Isaac Tamba, Directeur général de l'économie et de la programmation des investissements publics du Cameroun, M. Rafael Tung Nsue Bilogo, Conseiller à la Présidence, chargé de la dette et des marchés financiers de Guinée équatoriale, et M. Dominique Njinkeu, Vice-Président de la société *Government & DFI Relations*.

21. Les experts ont échangé sur les questions relatives au financement durable des projets industriels en Afrique centrale. Ils sont convenus de privilégier le financement national, au cas où les investissements étrangers, quoique les bienvenus, se raréfieraient. En outre, l'industrialisation devait se faire en différentes phases : elle pouvait, dans un premier temps, s'appuyer sur l'exploitations des ressources naturelles, puis sur les services numériques, mais toujours sur la base d'un avantage comparatif avéré et de la création de valeur ajoutée à long terme pour l'entreprise. Les gouvernements devraient encourager les investissements et les faciliter. Les participants ont décidé d'exhorter les décideurs en Afrique centrale à prendre les devants en adoptant des mesures pratiques et en impliquant tous les acteurs de la société. Ils ont également souligné le potentiel de la zone de libre-échange continentale africaine à contribuer à terme à l'accélération du processus d'industrialisation de l'Afrique. En effet, la population totale de l'Afrique s'élevait aujourd'hui à 1,2 milliards d'individus et son PIB à 2 500 milliards de dollars des États-Unis, et ces chiffres étaient appelés à croître significativement d'ici à 2050, offrant un marché immense à tous les pays d'Afrique, indépendamment de leur taille et de leur position géographique. Les possibilités de tirer parti de certains fonds d'investissement spéciaux favorisant un renforcement des capacités des PME ont également été examinées.

**c) Table ronde sur le thème : Vers une industrialisation basée sur les ressources et la diversification économique en Afrique centrale**

22. Une table ronde sur le thème « Vers une industrialisation basée sur les ressources et la diversification économique en Afrique centrale », animée par M<sup>me</sup> Novella Nikwigize, journaliste et présentatrice à la télévision rwandaise, a été organisée en marge de la réunion du CIE. La table ronde a permis de déterminer quelques-unes des conditions requises pour une industrialisation axée sur les ressources et la diversification économique, notamment l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne gouvernance, l'investissement dans les infrastructures critiques, la coordination secteurs public et privé et la prise en compte du contexte local et des avantages comparatifs. Les panélistes ont toutefois reconnu qu'il n'existait pas de solution unique. Un bon dosage de mesures (*policy mix*) serait plus indiqué pour prendre en compte les différences entre pays et entre secteurs. Ils ont appelé à un changement de paradigme, à tirer les leçons des erreurs du passé et à tirer parti des progrès technologiques tout en atténuant leurs conséquences négatives. Ils sont tombés d'accord sur l'importance du renforcement des capacités de négociation en vue de créer de la valeur ajoutée au plan local. Ils ont également souligné la nécessité de veiller à ce que la politique minière soit prise en compte dans les plans nationaux de développement, au même titre que les autres secteurs, et

de manière intégrée. À cette fin, la responsabilité et la transparence étaient nécessaires. Les chaînes de valeur régionales devraient être développées et l'intégration régionale, en particulier la zone de libre-échange continentale, offrait une excellente occasion d'harmoniser les ambitions locales respectives. Un transfert de compétences et de savoir-faire devait être assuré pour que l'industrialisation profite aux sociétés locales. Il faudrait donc, à cet effet, opérer un changement de paradigme au niveau macro et micro-économique et renforcer les capacités des entités chargées de la mise en œuvre et de la conduite des politiques d'industrialisation.

**d) Table ronde sur le thème : Financement des infrastructures en Afrique centrale : quels modèles pour stimuler l'industrialisation dans la sous-région ?**

23. Une table ronde sur le thème « Financement des infrastructures en Afrique centrale : quels modèles pour stimuler l'industrialisation dans la sous-région ? » a été organisée en marge de la réunion du CIE ; la table ronde était animée par M<sup>me</sup> Mantar Syntyche Tompté, journaliste et Directrice de l'information et chargée du contenu chez Électron TV, télévision nationale tchadienne. La table ronde a permis de déterminer quelques-unes des conditions requises pour le financement des infrastructures en Afrique centrale.

24. Les interventions des panelistes ont porté sur les ambitions de la sous-région en termes d'infrastructures et sur la question du modèle de financement des infrastructures à adopter dans un contexte de transformation structurelle et d'industrialisation en Afrique centrale.

25. Lors des débats, l'accent a été mis sur les questions suivantes afin de lever la contrainte financière dans le domaine des infrastructures en Afrique centrale :

- Comment faire des infrastructures de transport, l'armature physique des politiques de développement et d'industrialisation ? De façon globale, il a été retenu que les États membres devaient passer du concept des corridors de transport à celui de corridors de développement pour certains d'entre eux.
- Une seconde interrogation a porté sur la posture à adopter face aux investissements de la Chine dans les infrastructures d'Afrique centrale. À cette question, les participants ont indiqué que les États membres devraient adopter une nouvelle approche pour changer les termes des négociations menées avec la Chine. Ces investissements devraient être basés sur leurs stratégies nationales de développement et d'industrialisation, de façon que ces infrastructures puissent contribuer à créer des emplois durables et à repositionner les pays dans une nouvelle dynamique de croissance.
- Enfin, le rôle du secteur privé national dans le financement des infrastructures a été mis en relief, tout en soulignant l'importance de la mutualisation des ressources existantes à travers la promotion des partenariats public privés.

**e) Travaux des groupes thématiques**

26. Les participants se sont repartis en trois groupes pour approfondir la réflexion sur les thématiques suivantes :

- Le rôle du secteur financier : opportunités et limites - Libérer le potentiel de financement pour un développement industriel inclusif et durable (Groupe 1) ;

- Optimiser le rôle du secteur public et du secteur privé : de la rhétorique à l'action (Groupe 2) ;
- Renforcer le paysage financier sous-régional pour promouvoir le commerce transfrontalier et l'agglomération industrielle (Groupe 3).

27. Les experts ayant pris part à ces travaux ont été chargés de formuler des recommandations pratiques et réalisables.

**f) Rapport d'activité du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale pour 2017 et programme de travail pour 2018**

28. Le secrétariat a présenté le rapport d'activité du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, couvrant la période allant de septembre 2017 à septembre 2018 et le reste des activités pour l'exercice biennal 2018-2019. L'orateur a rappelé que, suite à la réforme du système des Nations Unies et de la CEA, le Bureau s'était vu assigner la diversification économique et la transformation structurelle. Il a ensuite évoqué la théorie du changement du Bureau avant d'énumérer les différentes activités menées pendant la période considérée, ainsi que les résultats obtenus. Parmi ces résultats, on peut citer l'adoption du Consensus de Douala au terme de la trente-troisième réunion du CIE, l'initiation des processus de formulation des stratégies de diversification économique et d'industrialisation du Tchad, de la Guinée équatoriale et du Congo. On comptait également parmi les réalisations, la finalisation de l'avant-projet du Programme commun indicatif III, les publications, l'adoption par la CEMAC et la CEEAC d'importants instruments de libre-échange grâce à l'assistance du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale. Le Bureau, à travers les séminaires et ateliers, a contribué au renforcement des capacités des administrations publiques dans les domaines suivants : i) la modélisation, ii) l'intégration du programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 dans les plans de développement nationaux, iii) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur des villes durables, et iv) les principes fondamentaux du régime de tarif préférentiel CEMAC/CEEAC. Pour finir, l'orateur a énuméré les activités restantes et les résultats escomptés pour l'exercice biennal 2018-2019.

29. Le Comité intergouvernemental d'experts a pris bonne note des activités menées avec un taux de réalisation de 100 % et des résultats sur la période septembre 2017-septembre 2018.

**g) État d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région**

30. L'exposé du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a mis en exergue le fait qu'au cours des 15 dernières années, des progrès avaient été enregistrés au niveau sous-régional en ce qui concerne certains indicateurs comme l'égalité des sexes ou la préservation des écosystèmes. Parmi les progrès à saluer, la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) représentait une étape majeure dans la mise en place des conditions pour un développement durable dans les pays africains, et l'Afrique centrale devrait pouvoir en bénéficier. L'exposé a également fait ressortir les principaux défis qui se posaient à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique centrale, notamment les risques liés aux programmes d'austérité mis en place suite aux crises survenues avec la baisse des prix du pétrole, les défis de la transformation structurelles des économies sans laquelle aucun progrès ne saurait être durable, les conflits et les crises sécuritaires dans la région, et finalement, les problèmes de données.



31. Les débats qui ont suivi ont porté sur des clarifications notamment en ce qui concerne les statistiques utilisées pour l'élaboration du rapport. L'orateur a indiqué que le rapport avait exploité des données mises à jour et harmonisées, les plus récentes, générées par la Division de statistique de l'ONU. Les experts ont fait part de leur inquiétude quant à la capacité des pays africains à disposer de l'ensemble des statistiques nécessaires au suivi-évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Enfin, ils ont proposé des amendements de forme et de fond afin d'améliorer la qualité du rapport.

**h) Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale : la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel**

32. Les experts ont suivi avec intérêt la présentation du rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale et sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en particulier. L'orateur a, dans un premier temps, donné des éléments de contexte ayant motivé l'adoption en 2013 de la Stratégie. Il a expliqué que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visait à lutter contre les causes profondes des chocs, la vulnérabilité et l'insécurité dans les dix pays du Sahel. Il a indiqué que la Stratégie était mise à jour pour mieux prendre en compte les progrès récents aux niveaux mondial et régional (le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063), et accélérer sa mise en œuvre grâce au Plan de soutien de l'ONU au Sahel. Il a poursuivi son exposé en insistant sur le rôle et la contribution de la CEA et du Bureau sous-régional dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan de soutien. Il en est ressorti que la contribution de la CEA au Plan de soutien était importante, et que les activités du Bureau sous-régional pouvaient venir en appui à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. L'orateur a conclu son intervention en citant quelques enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, notamment la nécessité de renforcer la cohérence, la coordination et le partenariat pour le Sahel. La question des ressources a été identifiée comme un défi majeur à relever pour la mise en œuvre du Plan de soutien. Les participants ont pris bonne note des informations contenues dans le rapport.

**i) Présentation du rapport initial sur la réforme de la structure intergouvernementale de la CEA**

33. Deux consultants internationaux ont fait un exposé sur l'objet de leur mission et la méthodologie adoptée dans la perspective d'une réforme de la structure intergouvernementale de la CEA. Ils ont à cet effet distribué un questionnaire pour recueillir les avis des experts des pays de la sous-région. Les experts ont pris bonne note des conclusions de leur exposé.

**j) Questions diverses**

34. Aucun point n'a été soulevé au titre de ce point de l'ordre du jour.

**VII. Thème, date et lieu de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts**

35. Le thème de la prochaine réunion du CIE, « **Rôle de l'économie numérique dans l'accélération du processus d'industrialisation en Afrique centrale** », a fait l'objet de débat. Certains experts ont recommandé d'y inclure la création d'emplois pour les jeunes, compte tenu de la transition démographique que vivait le continent. D'autres ont plutôt suggéré de retenir le titre initial, estimant que les objectifs de l'industrialisation étaient multiples et ne

pouvaient être restreints seulement à celui de l'emploi. Le Président du CIE a donné 30 jours aux États membres pour soumettre des propositions concrètes de thème ou adopter celui proposé en plénière.

36. Les experts ont porté leur choix sur la Guinée équatoriale pour la prochaine réunion du CIE, en juin 2019. Le chef de la délégation de la Guinée équatoriale s'est engagé à en informer ses autorités et à transmettre la confirmation à la CEA dans les meilleurs délais.

## **VIII. Principales recommandations**

37. Au cours des débats qui ont suivi l'exposé du document de travail du CIE, les participants ont souligné que le financement de l'industrialisation était une responsabilité commune et qu'elle nécessitait la mise en place d'un nouveau contrat social impliquant tous les acteurs clés de la vie économique, dont le secteur public et les partenaires du développement, les opérateurs privés, la société civile, les universités, les institutions régionales et sous-régionales.

### **Le rôle du secteur public est primordial**

38. Son rôle premier est d'informer. Il est notamment de son ressort d'informer les opérateurs privés et les autres citoyens de l'ensemble des instruments de financement qui existent au niveau national et international. Pour améliorer la mobilisation de l'épargne nationale qui reste faible, il doit porter à la connaissance de la population les différents canaux qui lui permettent de faire fructifier ses investissements.

39. Le secteur public doit également avoir un rôle de formation. Il lui faudra renforcer les capacités du secteur privé et lui permettre d'utiliser les instruments de financement existants et à en tirer le maximum de profit ; il doit également former la population en général, surtout les jeunes, à savoir comment, quand et où épargner, avec pour objectif de promouvoir l'inclusion financière.

40. Le concept de microfinance ou d'inclusion financière doit être mis en œuvre, afin de ramener la masse monétaire de l'informel vers le formel et de contribuer à l'animation de la vie économique des pays. Une campagne de sensibilisation devra être menée dans le milieu rural et au sein du secteur informel pour promouvoir l'inclusion financière.

41. Il faudrait que le secteur public diversifie les instruments à la disposition des opérateurs privés et des citoyens pour investir et pour épargner. À ce titre, une attention particulière doit être accordée aux PME et aux entreprises naissantes opérant dans les secteurs jugés stratégiques.

42. Il est tout aussi important que le secteur public travaille pour une fiscalité favorable à l'investissement des entreprises locales, car il est bien connu que « trop d'impôts tue l'impôt ». En effet lorsque la fiscalité est trop lourde ou trop contraignante, les entreprises font le choix d'opérer dans le secteur informel, rétrécissant ainsi l'assiette fiscale à la disposition des États et réduisant les recettes publiques. Il faudrait également que des incitations fiscales soient adoptées pour appuyer les entreprises industrielles nationales.

43. L'État doit compléter l'écosystème financier et veiller à la mise en place des cadres réglementaires et juridiques, à la bonne gouvernance, et à l'assainissement de l'environnement des affaires, facteurs nécessaires au fonctionnement d'instruments financiers à haut potentiel

de financement de l'industrialisation que sont les fonds de dépôt et de placement, les fonds de garantie et les fonds souverains. L'attraction de fonds d'investissements privés, des transferts de la diaspora et des investissements directs étrangers constituent également une source de financement de l'industrialisation.

44. Le secteur public pourrait explorer le potentiel de nouveaux instruments de financement comme les marchés/bourses d'échanges des matières premières, les assurances indicielles, et également améliorer le fonctionnement des instruments existants, notamment ceux à haut potentiel de financements à long terme, comme les bourses de valeur mobilière et produits dérivés.

45. Le secteur public doit également analyser la possibilité d'utiliser et de promouvoir de nouvelles sources de financement. Les fonds verts constituent une opportunité unique d'orienter les ressources financières vers des secteurs, filières et activités qui pourraient aider la sous-région à développer une économie verte.

46. D'autres sources de financement internes et innovants sont également disponibles, comme celles liées au rapide processus d'urbanisation. Les villes peuvent ainsi contribuer au financement des politiques de transformation et d'industrialisation, notamment dans le domaine des infrastructures, à travers les mécanismes d'optimisation de la valeur immobilière, et autres ressources fiscales et non-fiscales uniques au fait urbain, comme cela a déjà été mis en place dans certains pays du continent.

47. Le secteur public doit maintenir un cadre macroéconomique favorable à l'investissement productif et à la soutenabilité à moyen et long termes de la dette, notamment en utilisant les ressources empruntées pour financer des projets crédibles et rentables. Ceci exige du secteur public une amélioration de ses capacités dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets. Il doit aussi renforcer les capacités des opérateurs privés dans le même domaine.

48. Le secteur public doit s'atteler à la mise en place des conditions nécessaires pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Pour cela, il lui faudrait augmenter la productivité et la compétitivité de son économie, promouvoir la transformation sur place des produits locaux, améliorer le capital humain, l'offre et la qualité des services (transport, logistique, distribution, connectivité numérique, bancaires et financiers, éducatifs, etc.) nécessaires à la promotion de l'industrialisation, améliorer aussi l'offre et la qualité des produits afin qu'ils puissent supporter la compétition accrue qui va s'installer. Les pouvoirs publics de tous les pays de la sous-région qui n'ont pas encore ratifié la ZLECA sont priés de le faire, et commencer à développer une stratégie nationale pour tirer un maximum de profit de cette nouvelle opportunité. La CEA se prépare à accompagner les pays dans cette démarche.

49. Dans le même ordre d'idées, le secteur public, en étroite collaboration avec le secteur privé, doit définir une stratégie d'industrialisation claire et holistique, qui identifie des secteurs/filières/produits prioritaires à développer, et qui met en cohérence toutes les politiques macro et sectorielles, notamment celles relatives au commerce, à l'urbanisation, aux infrastructures, à l'énergie, aux mines, à l'agriculture, à l'éducation et à la formation, avec pour objectif commun de promouvoir les capacités productives et les opportunités en faveur de la diversification économique et de l'industrialisation.

50. Le secteur public doit être au cœur de la formulation et la mise en œuvre de la stratégie à suivre pour le financement de l'industrialisation. Cette dernière doit être fortement ancrée dans la stratégie de diversification et d'industrialisation retenue. Comme plusieurs options d'industrialisation existent, il est important que le secteur public analyse et renforce les avantages comparatifs, par l'adoption d'approches propices à la création d'emplois nécessaires, à la génération des ressources fiscales requises par l'industrialisation et à l'amélioration de l'économie nationale. Tout ceci permettra de réduire sa vulnérabilité aux chocs internes et externes.

51. À cet effet, les stratégies d'industrialisation mixtes avec des stratégies de financement spécifiques sont plus indiquées.

52. Un accent particulier sera mis sur le développement du système statistique et la capacité des pays à analyser leur contexte socioéconomique, à identifier les atouts et faiblesses du pays en rapport avec les perspectives d'industrialisation et de création de bien-être social, ainsi que la capacité des pays à anticiper les chocs. Ceci devrait se faire avec les institutions du secteur privé et les universités.

53. Afin d'optimiser le rôle stratégique du secteur privé dans le financement du processus d'industrialisation des pays de la sous-région, le secteur public doit veiller à :

- Améliorer la coordination horizontale et verticale, interinstitutionnelle et multisectorielle des institutions de l'État afin d'appuyer le rôle du secteur privé dans le processus d'industrialisation ;
- Impliquer le secteur privé, notamment le secteur financier, dans les concertations et consultations pour l'élaboration des politiques nationales de développement, avec un accent particulier sur les mesures de promotion de l'industrialisation ;
- Établir et renforcer les zones économiques spéciales et les parcs industriels afin d'attirer des investisseurs nationaux et internationaux ;
- Continuer à investir dans les infrastructures nationales, notamment dans l'énergie, le transport et le numérique afin de réduire les coûts élevés de production qui pénalisent le secteur privé des pays de la sous-région ;
- Mutualiser les efforts pour la réalisation d'infrastructures communautaires susceptibles d'aider à l'industrialisation. Il s'agit de l'énergie, du numérique et du transport, notamment du transport ferroviaire ;
- Populariser les instruments de financement existants et les modalités d'accès, notamment sur les fonds verts. Cela se fera par les institutions de l'État, les municipalités, le secteur privé et les associations des jeunes ;
- Renforcer les centres nationaux de certification des produits industriels destinés aux marchés national et international, et mutualiser les efforts afin de les transformer en centres spécialisés à l'échelle sous-régionale ;
- Investir davantage dans la recherche-développement pour soutenir l'innovation, dans un partenariat qui associe les universités et le secteur privé ;

- Accélérer la mise en place des projets intégrateurs, notamment les corridors de transport, et transformer certains d'entre eux en corridors de développement au niveau sous-régional ;
- Renforcer la capacité des États membres pour la conception, la négociation et la gouvernance des PPP, tout en évitant de les transformer en panacée et en substitution de l'action publique ;
- Renforcer et appuyer les programmes de création d'entreprises et d'auto-emploi destinés aux jeunes ;
- Élargir la fonction de banque d'investissements de la BDEAC à la CEEAC.

### **Le secteur privé**

54. Le secteur privé doit figurer parmi les piliers de la politique d'industrialisation. À cet égard, le rôle du secteur public est d'optimiser le cadre des affaires et d'établir les bases nécessaires pour son épanouissement avec des investissements dans les infrastructures, l'éducation, la santé, le système de justice et autres conditions d'importance.

55. Pour être productif et compétitif, le secteur privé doit informer en permanence le secteur public des obstacles majeurs qui entravent ses opérations et son accès au financement et s'investir, aux côtés du secteur public, pour y apporter des solutions appropriées. Le dialogue public-privé est primordial en ce sens qu'il constitue une plateforme de consultation et d'échanges qui permet de maximiser son potentiel.

### **La société civile**

56. Elle doit être le garant de la redevabilité en veillant à ce que l'État et le secteur privé jouent leurs rôles respectifs suivant les modalités définies, et ce en vue d'assurer le maximum de bien-être aux populations surtout les plus vulnérables. Il est également important de renforcer les capacités de la société civile et l'impliquer dans les processus de planification, notamment des politiques d'industrialisation.

### **Les organisations sous-régionales**

57. Elles auront pour mandat d'assurer la coordination des politiques industrielles et l'harmonisation des instruments, tels que les différents codes de gestion des investissements et des ressources naturelles (codes miniers, par exemple). Ceci empêche les différentes incitations fournies par les pays de tirer vers le bas les avantages attendus des investisseurs étrangers.

## **IX. Adoption des conclusions et recommandations de la réunion**

58. Le Comité intergouvernemental d'experts a adopté les conclusions et recommandations de la réunion, après leur avoir apporté des amendements.

## **X. Clôture de la réunion**

59. À la fin des travaux, le Comité intergouvernemental d'experts a adressé une motion de remerciements à S. E. M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République du Tchad pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont tous les participants ont bénéficié durant leur séjour à N'Djamena.

60. Après l'intervention de M<sup>me</sup> Mama Keita, représentant le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, M. Adam Aboubacar Ibrahim, Directeur de l'économie, a exprimé, au nom de M. Issa Doubragne, Ministre tchadien de l'économie et de la planification du développement, sa gratitude aux experts pour leur participation active aux travaux avant de déclarer close la trente-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale.

---